

Grains de sagesse, Miettes de bon sens

Il a tant plu que l'on ne sait plus quel jour il a le plus plu.

Luzerne.—Ontario sème ce printemps plus de luzerne que jamais. A quand le tour de Québec?

La laine.—Pour obtenir un prix raisonnable de sa laine, il est nécessaire de la soigner après la tonte. Un emballage soigné, dans des sacs bien propres, attirera l'attention du client et obtiendra les meilleurs prix.

Toilette française.—On reparle beaucoup du tourisme et des étrangers qui cet été visiteront notre pays.

Rappelons-nous que nous avons tout intérêt à imposer à notre province sa vraie physionomie, à faire toilette française.

Cela donnera une plus juste idée de notre force et de notre caractère réel.

Chevaux "vs" Autos.—Nonobstant la nombre toujours croissant des véhicules moteurs de toutes sortes, la demande de chevaux se fait plus considérable que jamais en ville, la demande pour chevaux de trait surtout.

Dans les cités il n'est maintenant pas rare de voir des chevaux attelés à ce que fut autrefois une voiture à moteur.

Elevage du Canards.—Tel est le titre d'une jolie brochure illustrée de 26 pages, le Bulletin No 84 du Département de l'Agriculture et dont l'auteur n'est autre que M. Lucien Crevier, si avantageusement connu dans les cercles avicoles. On peut se procurer gratuitement cette étude en la demandant au Service des Publications, Département de l'Agriculture, Québec.

Protection contre les agitateurs.—La loi d'inquisition commerciale passée par le gouvernement sous le titre: Loi relative à l'émission et à la vente des parts, actions, débentures et autres valeurs, est désormais en vigueur. Le gouvernement entend par cette loi protéger le public contre les agitateurs qui fondent des compagnies à gros capital sans valeur réelle, et vendent des titres au public pour de l'argent comptant.

Coupé en mille morceaux—et planté dans un endroit... choisi.—C'est sans doute le sort que souhaite l'agronome Fortin au malencontreux scribe responsable d'avoir affublé son dernier article du sous-titre **Coupage et choix des plantons**, alors qu'il eût fallu dire: **Le mildiou des patates**, que notre actif collaborateur veuille bien cependant apaiser son juste courroux et ne pas trop se chagriner: les lecteurs du Bulletin sont tous assez intelligents pour avoir substitué d'eux-mêmes le titre approprié.

Les plus anciennes familles canadiennes-françaises.—Un comité spécial de la Société des arts, sciences et lettres de Québec a été chargé de préparer, pour la semaine nationale la liste des plus anciennes familles canadiennes-françaises.

Il a cependant décidé de limiter la liste, cette année, aux deux plus anciens comtés de la province, les comtés de Québec et de Montmorency. On enverra une lettre circulaire à tous les curés des paroisses de ces deux comtés. On préparera ensuite la liste des familles nombreuses et des familles anciennes. Une belle manifestation sera faite en leur honneur au cours de la semaine nationale, alors qu'il y aura distribution de médailles d'or et autres souvenirs.

Une sucrée.—Trois mille apiculteurs de la province de Québec se sont déjà inscrits sur la liste des exposants à l'exposition apicole qui aura lieu à Québec au cours de la prochaine exposition provinciale. Cette exposition apicole durera deux jours les 1er et 2 septembre prochain. Elle coïncidera avec le congrès international apicole qui sera présidé par M. Cyr. Vaillancourt, chef du service de l'apiculture de la province.

On attend à ce congrès 150 délégués des États-Unis et une vingtaine de représentants des pays européens. En même temps on tiendra une exposition de littérature apicole.

Trois mille exposants, cela représentera bien quelque dix mille exhibits. Pour une exposition sucrée, ce sera une exposition sucrée!

La campagne en faveur du fromage et celui d'Oka.—Comme toujours en pareille occurrence, la campagne en faveur d'une plus grande consommation de fromage dans la Province a fait surgir des parasites et des exploiters de la bonne foi publique. Dans les grandes villes, des individus offrent maintenant en vente à une certaine clientèle peu défiant du fromage d'Oka qui n'est pas du tout ce que croit acheter le client, mais un fromage de qualité inférieure et avarié, qui est de nature à dégouter tout le monde de tous les fromages au monde. Il est de l'intérêt des cultivateurs d'avertir leurs amis de la ville que le véritable fromage d'Oka, le seul fromage authentique du genre fabriqué par les PP. Trappistes est de qualité uniforme et porte

au centre de chaque meule l'étiquette tricolore de la Trappe, avec, au centre l'effigie de ce monastère.

Protéger contre toutes substitutions et supercherie, le véritable fromage d'Oka, c'est également protéger le Cheddar canadien. Tous deux, en chacun leur genre, sont nos seuls fromages vraiment nationaux, et plus il se consommera de fromage authentique d'Oka, plus il se consommera également de Cheddar canadien, le premier servant grandement à populariser, chez la masse des consommateurs, le goût malheureusement encore trop peu prononcé, chez nous pour le fro age en général. C'est pourquoi il importe d'éloigner du marché tout produit de qualité inférieure et de ne lui offrir que de bonnes "marques".

Le cultivateur et la faillite.—Les journaux disaient ces jours derniers:

"A une réunion d'urgence tenue à l'Hôtel du Parlement, le Conseil d'Agriculture a adopté une résolution recommandant au gouvernement fédéral d'empêcher les cultivateurs de la province de tirer profit de la loi des banqueroutes et d'en restreindre l'application au commerce.

Cette résolution suit de près la conférence que l'honorable Taschereau avait faite récemment à Ottawa avec l'honorable Ernest Lapointe. Le ministre de la justice aurait fait savoir qu'un changement pourrait être fait si une résolution était présentée par un corps de cultivateurs représentatif.

La question est si importante en ce qui concerne la stabilisation de l'assiette économique que l'honorable J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture adressa la parole. Toutes les parties de la province étaient représentées.

Le ministre expliqua les amendements déjà faits à la loi des banqueroutes, amendements qui font sentir leurs bienfaits effets parce qu'il est plus difficile de faire banqueroute. Il est cependant encore loisible aux fermiers de faire banqueroute et ils ne peuvent par conséquent obtenir crédit et améliorer leur situation.

Le ministre accusa la loi d'être cause de la plupart des cas de faillite chez le cultivateur. Il déclara que l'unique moyen d'obtenir confiance était d'exempter le cultivateur du bénéfice de cette loi.

Les vues du ministre furent approuvées et, une résolution fut rédigée afin que le gouvernement fédéral soit saisi de la question au plus tôt.

S'il n'y a pas de plaintes d'autres provinces, l'amendement n'affectera probablement que notre province.

Le 24 juin sera-t-il prochaine fête légale ?

Ce qu'en pense la société St-Jean-Baptiste

Nous recevons, trop tard pour la commémorer, une lettre d'un haut officier de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dont nous détachons, pour aujourd'hui, les passages suivants:

Montréal, le 23 mai 1924.

Monsieur le directeur du journal

Le Bulletin de la Ferme,

Cher monseigneur,

Depuis plusieurs années et à deux reprises différentes, depuis deux ans, notre Société Saint-Jean-Baptiste, à son congrès général annuel auquel étaient présents les délégués de ses cinquante et quelques sections, a émis le vœu que le 24 juin soit mis au calendrier des fêtes légales dans notre province.

Des motifs d'ordre patriotique ont toujours inspiré ces mouvements de nos sociétés.

En effet, nous constatons que depuis une dizaine d'années, dans plusieurs de nos centres urbains aussi bien que dans des districts ruraux, l'on est porté à s'écarter de la date du 24 juin sous prétexte que le 24, les ouvriers étant retenus à l'usine, les industries étant en pleine activité, les Canadiens-français ne peuvent participer aux manifestations de leur fête nationale.

N'est-il pas vrai cependant qu'autrefois, l'on n'avait pas besoin d'exiger que le 24 juin soit jour férié, pour que nos compatriotes de langue française songeassent à célébrer solennellement la fête nationale?

Les tendances malheureuses vers l'anglicisation des mœurs et des coutumes sont de nature à nous faire réfléchir et c'est dans le but d'inculquer davantage dans l'esprit de nos compatriotes canadiens-français le respect des traditions et coutumes de la race que nous tentons un nouvel effort dans le but d'obtenir du Gouvernement de cette province qu'il déclare fête légale le 24 juin.

Pour votre information, nous sommes heureux de vous dire que le conseil municipal de Montréal, à sa séance du 12 mai dernier, a passé à l'unanimité une résolution appuyant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dans ses démarches; la Chambre de Commerce de Montréal, à une séance générale spéciale tenue le 14 du mois courant a concouru dans le même sens, et des résolutions nous arrivent de la Société des Artisans Canadiens-français, des Syndicats Nationaux Catholiques et autres groupements importants sollicitant du Gouvernement le privilège bien légitime que la population française de cette province réclame.